



Université
Fédérale
Toulouse
Midi-Pyrénées



SFR AEF

INSPÉ Institut national
supérieur
du professorat
et de l'éducation

APPEL ACORDA 2022

ORIENTATION

Du lycée à l'enseignement supérieur
en Occitanie

Recherches collaboratives

1. CALENDRIER APPEL 2022

1. D'ici le **1 février 2022** : Lancement de l'appel à projets
2. Pour le ~~15 mars 2022~~ **15 avril 2022** : Retour des propositions pour transmission au conseil scientifique ACORDA
3. Début ~~mai~~ **juin 2022** : Communication des résultats

Juin 2022 : Démarrage des présentations et journée de présentation

Juin 2023 : Remise du rapport d'un premier bilan des avancées

Juin 2024 : Remise du rapport final

Courant 2024 : Présentation des travaux réalisés lors d'une journée de restitution organisée par UFT, EFTS et SFR AEF, en lien avec le Rectorat.

2. CONTEXTE DE CET APPEL : le projet ACORDA de l'UFT

Dans le cadre de l'appel à projet Programme d'Investissement d'Avenir de la Caisse des Dépôts et Consignations, actions « Territoires d'innovation pédagogique », volet « Orientation vers les études supérieures », le projet **Pour une Ambition Commune vers une ORIENTATION co-construite à Dimension Académique (ACORDA)** a été retenu.

Acorda est un projet porté par l'**Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**, lauréat de l'appel à projets du Programme d'investissement d'avenir PIA 3 « Territoires d'innovation pédagogique - Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures ».

Le projet concerne l'académie de Toulouse et s'appuie sur ses caractéristiques en matière d'accès aux études supérieures : son **étendue géographique**, son **attractivité** et ses **disparités territoriales et sociales**, renforcées par la métropolisation.

Le projet dans sa globalité consiste à mailler le territoire afin de favoriser une orientation accompagnée vers les études supérieures de tous les élèves en fédérant l'écosystème des acteurs autour d'une démarche cohérente d'orientation et d'actions

d'accompagnement auprès des acteurs de l'orientation, auprès des élèves pour les aider à se projeter et lutter contre les déterminismes, et de construction d'outils supports.

De nombreux acteurs sont engagés dans Acorda pour apporter des solutions innovantes pour l'orientation des lycéens du territoire : 4 établissements universitaires, 4 écoles d'ingénieur, deux équipes de recherche d'UT2J, le rectorat de Toulouse, la région, l'ONISEP et d'autres acteurs locaux.

L'évaluation externe du projet est assurée par le CERTOP, centre associé de Toulouse du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq).

Au niveau recherche, le laboratoire EFTS UT2J est référent pour la dimension Recherche Interne et la Structure Fédérative de Recherche Apprentissage Enseignement Formation est partenaire, chargé de diffuser un appel à projet permettant de mobiliser son consortium interdisciplinaire en lien avec les thématiques du projet.

3. CADRE DE CET APPEL A RECHERCHE COLLABORATIVE ciblé sur « orientation des lycéens »

La SFR AEF est partenaire du projet ACORDA. Ce partenariat prend la forme d'un appel annuel à recherche collaborative fléché sur l'une des thématiques de recherche de ce projet (dont l'UMR EFTS est le laboratoire référent, avec le CEREQ chargé de l'évaluation externe du projet).

Trois thèmes ont été définis par les porteurs de ce projet :

1. Évolution des représentations sociales déterminantes dans les choix d'orientation des lycéens et des acteurs de l'orientation ;
2. Accompagnement des changements dans les processus de professionnalisation des trinômes et chargés d'éducation ;
3. Identification des leviers permettant de lutter contre les déterminismes, notamment :
 - a. sociaux
 - b. de genre
 - c. territoriaux
 - d. autres

La SFR AEF est chargée de lancer, au sein de son consortium un appel à recherche collaborative fléché **sur le thème 3** ci-dessus. Cet appel à recherche collaborative sera traité comme les autres (lancement de l'appel et traitement des dossiers reçus par le COSP et gestion par la SFR en lien direct avec l'UFT pour faciliter l'usage des fonds attribués)

5 appels à projets sont prévus au total : premier appel (fait en 2021) , ce second appel (2022), suivi de 2023, 2024 et 2025.

Les projets devront avoir une durée de deux ans.

Le budget de chaque appel est de 10 000 euros par an sur deux ans.

4. ENJEUX SCIENTIFIQUES

L'enjeu scientifique est de mettre en relation la recherche et le terrain dans le but de :

- Fédérer l'écosystème territorial des acteurs de l'orientation.
- Favoriser l'accompagnement de l'élève vers les études supérieures dans un continuum bac -3/+3 en identifiant les dispositifs et déterminismes agissant dans le processus d'orientation et de réorientation, et en les intégrant dans une démarche progressive et co-construite.

5. Axe thématique de l'appel d'offre = thème 3 du projet ACORDA

Cet appel confié à la SFR-AEF pour et dans le cadre du projet ACORDA concerne uniquement le thème 3 posé dans le projet ACORDA, à savoir :

APPREHENDER L'ORIENTATION DES LYCEENS VERS LE SUPERIEUR EN OCCITANIE A TRAVERS LE PRISME DES LEVIERS QUI PERMETTENT DE LUTTER CONTRE LES DETERMINISTEMES, avec, notamment une prise en compte des trois facteurs au cœur du projet ACORDA, à savoir : sociaux / de genre / territoriaux, mais aussi d'autres comme les facteurs cognitifs ou affectifs ou émotionnels.

6. ATTENDUS SCIENTIFIQUES ET METHODOLOGIQUES

1. Thématique

Choix d'un objet de recherche inscrit dans l'axe thématique de l'appel à projet (section 5.)

2. Composition de l'équipe et résultats attendus

L'équipe doit être composée de membres de laboratoires rattachés à la SFR, auxquels il est souhaitable d'ajouter des membres d'autres laboratoires ou institutions (lycées, établissements d'enseignement supérieur). Les investigations peuvent relever de recherches-actions impliquant des professionnels de l'éducation et de l'enseignement, ou de toutes autres investigations quantitatives ou qualitatives auprès de ces acteurs et aussi auprès des publics (lycéens, étudiants).

Le porteur de projet est un enseignant-chercheur qui s'engage à encadrer méthodologiquement la recherche dans un but de publication.

3. Budget et Evaluation

Le budget prévisionnel devra être indiqué avec précision, pour un montant maximal de 2500 euros par an et par projet (petit équipement, missions liées à la réalisation ou valorisation du projet, rétributions des personnels enseignants = heures TD).

Chaque projet sera réévalué à l'issue de la première année (sur la base du rapport intermédiaire transmis) en vue de son passage en seconde année. Le budget restant de la première année pourra être reporté sur la seconde année (mis à part les heures de TD demandées qui ne seront pas reportables).

Chaque projet terminé sera invité à une journée de restitution organisée par le comité scientifique ACORDA (voir composition en fin de document).

7. Critères d'examen des projets proposés

Le choix des projets financés, ainsi que le budget attribué au projet, tiendront compte de :

- leur adéquation aux attendus posés (section 6.);
- leur cohérence interne (adéquation entre les objectifs et les modalités de la recherche collaborative), dont la constitution de l'équipe ;
- leur faisabilité dans les temps proposés par l'appel d'offres, soit deux ans de fonctionnement, rapport compris (un échéancier devra être fourni) ;
- les retombées potentielles attendues, notamment en formation initiale et/ou formation continue.
- l'éventuelle dimension régionale du projet ;
- l'éventuelle dimension internationale du projet ;
- la présence d'un co-financement acquis ou sollicité.

8. Conseil scientifique ACORDA

Composition du Conseil scientifique ACORDA :

- Le responsable du PIA 3 ACORDA : Claude Maranges
- La Directrice de l'UMR EFTS : Cécile Gardiès
- Le responsable de l'évaluation externe : Philippe Lemistre (CERTOP – CEREQ)
- Les trois responsables de la recherche collaborative (évaluation interne) et coordination de la dimension recherche : Naïma Marengo (SUIO-IP, INU JFC & EFTS), Loïc Gojard (Scuio-IP, UT2J & EFTS) et Sabrina Labbé (EFTS)
- La Directrice de la SFR-AEF : Karine Duvignau (INSPE)
- 4 experts scientifiques :
 - Céline Gasquet (Dir. Scientifique du CEREQ – Marseille)
 - Aziz Jellab (Inspecteur général de l'Education, du Sport et de la Recherche, Professeur des universités associé à l'INSHEA (Suresnes))
 - Isabelle Olry-Louis (Professeure des universités en psychologie à l'université Paris Nanterre)
 - Olivier Philippe (Directeur (ISE) Innovation Sociale-Egalités chez Sciences Po Toulouse)

9. Modalités de soumission

Chaque demande devra utiliser le DOSSIER DE CANDIDATURE ACORDA 2022 joint à cet appel. Il devra, en outre, présenter la justification de l'utilisation des sommes demandées par une indication précise de chaque dépense prévue pour chaque année du projet.

**Le dossier de candidature (joint à cet appel 2022)
est à adresser à l'attention des référents scientifiques ACORDA,
au plus tard, le 15 avril 2022**

via le mail : inspe.bureau_sfraef@univ-tlse2.fr (c'est le tiret du 8)

avec en objet : 2022PIA-ACORDA-DOSSIER + NOM du porteur